

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation**04 avril 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**Séance du 15 avril 2019**

L'an deux mille dix neuf et le lundi quinze avril à dix huit heures trente deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire, Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE, M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Franceline YEPONDE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Ephrem GLORIEUX par M. Jocelyn SAPOTILLE maire
Mme Lucette SAHAI par Mme Marie-Line JACQUET
Mme Anick ARNASSALOM par M. Jean-Louis SAINSILY

Absents :

Mme Gladys BURAT; M. Christian CITADELLE ; Mme Nadia MECHARLES; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Franceline LAPIN – BEGARIN ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N° 2019/04/23

**APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 DE L'ESPACE
AQUALUDIQUE RENE TORIBIO**

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes
 Section de fonctionnement : 1 000 000 €
 Section d'investissement : 13 842 €

En section de Fonctionnement :

En dépenses, il est à noter la baisse sensible des frais de personnel (-17,8%) avec le non renouvellement de contrats.

Article	Libellé	PREVU 2018	BP 2019
O11	Charges à caractère général	320 725,44	212 658,00
O12	Frais de personnel	935 320	768 500,00
6411	Rémunérations		540 000
6451	URSSAF		160 000
6453	Caisses retraite		35 000
6475	Médecine du travail		3 500
648	Autres charges		30 000
67	Dépenses exceptionnelles	20 000	5 000
6718	Dépenses de gestion		5 000
	Dépenses réelles	1 276 045	986 158
68	Dotations amortissements	12 908	13 842
	AUTOFINANCEMENT	0	
	RESULTAT REPORTE	1 200 979	0
	Opérations d'ordre	1 213 887	13 842
TOTAL DEPENSES		2 489 931,96	1 000 000,00

Les recettes se décomposent en :

- 400 000 € de droits d'entrée
- 600 000 € de subvention du budget général compensant les obligations de service public mises à la charge du budget annexe et justifiées par le fait que l'exploitation actuelle de Ravine chaude, en l'absence d'activités commerciales développées attendues avec la deuxième phase de travaux, relève de fait d'un service public à caractère administratif et non industriel et commercial

En section d'Investissement :

La section d'investissement prévoit 13 842 € de dépenses financées par les dotations aux amortissements pour un montant équivalent.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

Article	Libellé	PREVU 2018	BP 2019
2135	Installations, aménagements	3 000	5000
2183	Matériel de bureau et informatique	908	1200
2184	Mobilier	3 000	2400
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000	5242
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		12 908,00	13 842,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner acte de la présentation faite du budget annexe primitif 2019.

ARTICLE 2 : D'approuver le budget primitif annexe 2019 de l'espace Aqualudique René TORIBIO tel que décliné dans les documents budgétaires annexés à la présente délibération

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE